
Adresse de la société populaire de Dunkerque (Nord), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Dunkerque (Nord), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 268-269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17810_t1_0268_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

en dépit de toutes les factions et de toutes les intrigues et de répéter sans cesse avec vous. Vive la République et périssent les tyrans.

LEFEBVRE, *président*,
BROC, *secrétaire*.

g

[*La société populaire de Gournay, département de Seine-Inférieure, à la Convention nationale, du 15 vendémiaire an III*] (10)

Citoyens représentants,

Sans cesse attachés à connaître l'esprit dont est animée la Convention, lui seul fut toujours notre guide : sans jamais nous écarter des bornes que la loi nous a prescrites, nous nous sommes toujours laissés conduire par l'impulsion que vous avez donnée au gouvernement républicain : les manœuvres des intriguans n'ont jamais fait sur nous la moindre impression ; enfin la Convention sera toujours notre centre, notre espoir et notre égide.

Il fut un temps où nous gémissions de la prépondérance du féroce Robespierre, mais son règne affreux est anéanti avec son infâme vie, et bientôt grâce à votre énergie, la justice a attéré la barbarie. Continuez, dignes représentants, et soyez certains que les français ne se lassent pas de vous voir au poste où la liberté, la justice et l'équité président.

Pour la société populaire de Gournay.

STABEURALL, *président*,
ANQUETIN, PEIRE, *secrétaires*.

h

[*Les sans-culottes de la société populaire de Plauzat, département du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale, s.d.*] (11)

Guerre éternelle aux traîtres
Mort aux tyrans
Liberté Égalité

Représentants du peuple français,

La société populaire de Plauzat instruite par votre bulletin du complot horriblement ourdi par les perfides Robespierre, Saint-Just, Couthon et leurs infâmes adhérents, a été frappée d'étonnement ; et l'âme républicaine de chacun de ses membres a frémi d'indignation et d'horreur.

Mais enfin, l'ambition machiavélique de ces hommes audacieux et pervers vient de périr avec eux...

O patrie ! quels monstres s'étoient donc engendrés dans ton sein ! en une nuit, ces âmes froides et cadavéreuses, t'auroient impitoyablement déchirée, dillapidée ! Mais le génie tutélaire de tes vrais et intrépides enfans, nous a encore une fois épargné cette affreuse calamité... Les barbares assassins ont subi la peine due à leurs forfaits inouïs. Leur tête criminelle est tombée sous le glaive de la loi... ils ne sont plus.

Braves représentants du peuple, agréez donc l'assurance civique de la satisfaction complète que nos cœurs ont éprouvée, en apprenant le prompt et juste châtiment du crime des mortels abominables qui avoient osé tenter de nous replonger dans l'esclavage, d'où votre énergie et votre courage infatigable nous ont sortis de nouveau.

Et vous, vertueux parisiens, qui avez si bien mérité de la patrie, ne vous découragez pas : que votre active et clairvoyante sollicitude ne cesse de veiller sur cette mère commune ; et d'écarter tous les dangers qu'elle pourroit courir encore... Et nous dirons tous avec transport, comme aujourd'hui nous le crions : haine implacable aux conspirateurs factieux, aux égoïstes mercenaires ; mort aux tyrans et aux traîtres... vive la Convention nationale, vive à jamais l'unité et l'indivisibilité de la République démocratique.

GEORGE, *président*, DABEUF, *secrétaire*
et une vingtaine de signatures.

2

La société populaire de Dunkerque fait part à la Convention nationale qu'elle a armé et équipé un second cavalier, qui va partir pour aller rejoindre ses camarades de l'armée du Nord ; elle l'assure de son entier dévouement, qu'elle a toute sa confiance, qu'elle a toujours été et sera toujours son unique point de ralliement, et jure de ne jamais souffrir que qui que ce soit ose rivaliser avec elle ou attenter à l'autorité dont la nation l'a investie.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[*La société populaire de Dunkerque, département du Nord, à la Convention nationale, du 23 vendémiaire an III*] (13)

Représentants,

L'énergie et le courage que vous avez déployé dans les circonstances difficiles et critiques qui jusqu'à présent ont accompagné l'établissement

(10) C 322, pl. 1355, p. 15. Mention au *Bull.*, 29 vend. (suppl.) ; *M. U.*, XLV, 42.

(11) C 322, pl. 1355, p. 14, reçu le 17 vendémiaire.

(12) *P.-V.*, XLVII, 253-254. *Bull.*, 3 brum. (suppl.) ; *C. Eg.*, n° 799 ; *J. Fr.*, n° 754 ; *M. U.*, XLIV, 444.

(13) C 322, pl. 1355, p. 24.

de la République, vous étiez un des garants que tous les bons citoyens suivraient votre exemple et n'épargneraient rien pour l'exécution des mesures que vous adopterez pour le salut de la Patrie. C'est d'après ces motifs que la société populaire de Dunkerque [?] l'armement et l'équipement de deux cavaliers, le second part aujourd'hui et va rejoindre ses camarades sous les drapeaux victorieux de l'armée du Nord, nous vous en faisons l'hommage et ne doutez pas que se souvenant qu'ils ont brûlés pour la patrie au nom des Dunkerquois ils se rendront dignes de la cause qu'ils ont à défendre.

Recevez en même temps l'assurance de notre entier dévouement à la représentation nationale. Comptés que la Convention a été et sera toujours notre unique point de ralliement, qu'elle a notre confiance entière et que nous mourrions tous plutôt que de souffrir que qui que ce soit ose rivaliser avec elle ou attenter à l'autorité dont la nation l'a investie.

Salut et fraternité.

A. DAUCHI, *président*, A. FOISSEY,
J. LEMAIRE, MYN, *secrétaires*.

3

L'agent national du district de Castelsarrasin [Haute-Garonne] écrit à la Convention que dans ce district l'esprit du peuple ne dévie point : méprisant les intrigants, les diverses passions, il n'a qu'un but, la liberté et l'égalité; il est constamment fidèle à ses serments, en obéissant ponctuellement aux lois de la Convention nationale.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (14).

4

La société des défenseurs des Droits de l'Homme, séante à Angers [Maine-et-Loire], écrit à la Convention que les scènes horribles et sanglantes qui ont eu lieu dans ce département, s'y sont passées pendant la mission de Hentz; elle invite la Convention à suspendre son jugement sur le mémoire justificatif que ce représentant se propose de publier; elle l'assure de sa confiance comme de son respect, et qu'elle sera toujours son centre de réunion comme celui de son espoir.

Renvoi au comité de Sûreté générale (15).

5

L'administration du district de Gournay [Seine-Inférieure] informe la Convention qu'elle envoie à la trésorerie nationale quatre décorations de l'ancien régime.

Renvoi à la commission des Revenus nationaux (16).

6

La société populaire de Lusignan, département de la Vienne, remercie la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Chauvin, dont elle loue la bonne conduite; elle félicite de nouveau la Convention sur la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices, l'invite à rester à son poste, et à achever héroïquement sa glorieuse mais pénible carrière.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[La société populaire de Lusignan à la Convention nationale, du 12 vendémiaire an III] (18)

Liberté Egalité Fraternité ou la Mort

Citoyens représentants,

Et nous aussi nous avons vu s'éllever au milieu de nous d'horribles dominateurs du peuple et de ses droits. Et nous aussi nous avons entendu ces violateurs audacieux de la justice et des lois, substituer le mensonge à la vérité, et outrager la raison par des maximes funestes et délirantes. Continuellement inquiets et outragés, nous cherchions en vain autour de nous les moyens d'attaquer et d'abattre ces dangereux associés de cette ligue infâme, dont vous avez resserré les dangereuses ramifications et arrêté l'explosion sanguinaire. C'étoit de vous, c'étoit de cette fermeté qui a distingué le sénat français dans ces incroyables conjonctures, que nous attendions ces moyens répressifs et nécessaires; nous n'en avons jamais perdu l'espoir, et dans notre affliction nous nous nourrissions de cette idée consolante : aussi les avons nous embrassé et saisi avec ce sentiment que la justice inspire et que l'oppression commande. Chauvin a paru au milieu de nous non comme un Jupiter qui lance la foudre et le tonnerre, mais comme un juge sévère, un père équitable, un ami sincère qui examine protège et console. Il a vu les plaies profondes qui nous tiraillaient depuis longtemps, il a fait enlever sur le champ ces caustiques qui les rongeoient, les parties saines se sont rapprochées et le mal a disparu.

(14) P.-V., XLVII, 254.

(15) P.-V., XLVII, 254.

(16) P.-V., XLVII, 254.

(17) P.-V., XLVII, 254-255. M. U., XLIV, 444.

(18) C 322, pl. 1355, p. 19.